

# AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

## **GAEC de Kerguivarech – Kerguivarech- Guiscriff**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du lundi 20 juillet 2020 à 9h00 au mardi 18 août 2020 à 17h15** (pendant 4 semaines) en mairie de Guiscriff portant sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de Kerguivarech, dont le siège social est situé au lieu-dit « Kerguivarech » 56120 Guiscriff, en vue d'exploiter à cette adresse, après extension, un élevage de vaches laitières.

Cette installation relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)) et en mairie de Guiscriff, aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- *Lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15*
- *Samedi : de 09h00 à 12h00*

**Le public peut formuler ses observations jusqu'au mardi 18 août 2020 à 17h15 :**

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Guiscriff
- ou les adresser au préfet du Morbihan :
  - par courrier à l'adresse suivante : direction départementale des territoires et de la mer SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex ;
  - par voie électronique au préfet du Morbihan à l'adresse suivante : [ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr).